



Le Président

Monsieur Jean-Louis Cabanac  
Maire  
Place de l'Hôtel de ville,  
81290 Labruguière

Castres, le 31 juillet 2018

Monsieur le Maire,

Le dossier relatif au projet de révision de PLU de Labruguière m'a bien été transmis et je vous en remercie.

Mes services l'ont examiné avec toute l'attention nécessaire sans trouver à redire sur ce qui relève des domaines de compétence de notre compagnie consulaire.

En ce qui concerne la volonté affichée d'organiser les capacités de développement économique et l'emploi, la philosophie générale des documents présentés et les règlements de zones ne nous semblent pas de nature à contrecarrer l'évolution souhaitée, à la Sigourre comme à Pont-Trinquat, tout en s'inscrivant dans une véritable politique d'intégration paysagère.

Le souci de revitalisation du bourg historique, tant au plan résidentiel que commercial, va dans le sens du respect des équilibres commerciaux qui ne manqueront pas d'être impactés par la relocalisation d'une grande surface au nord de la zone de Pont-Trinquat et le regain de fréquentation dont elle fera l'objet. A cet égard, l'engagement dans une procédure AVAP tout en protégeant la diversité commerciale (cf. la pièce graphique en annexe du règlement) nous paraît aller dans la bonne direction.

Pour toutes ces raisons, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn émet un avis favorable.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.



Michel BOSSI